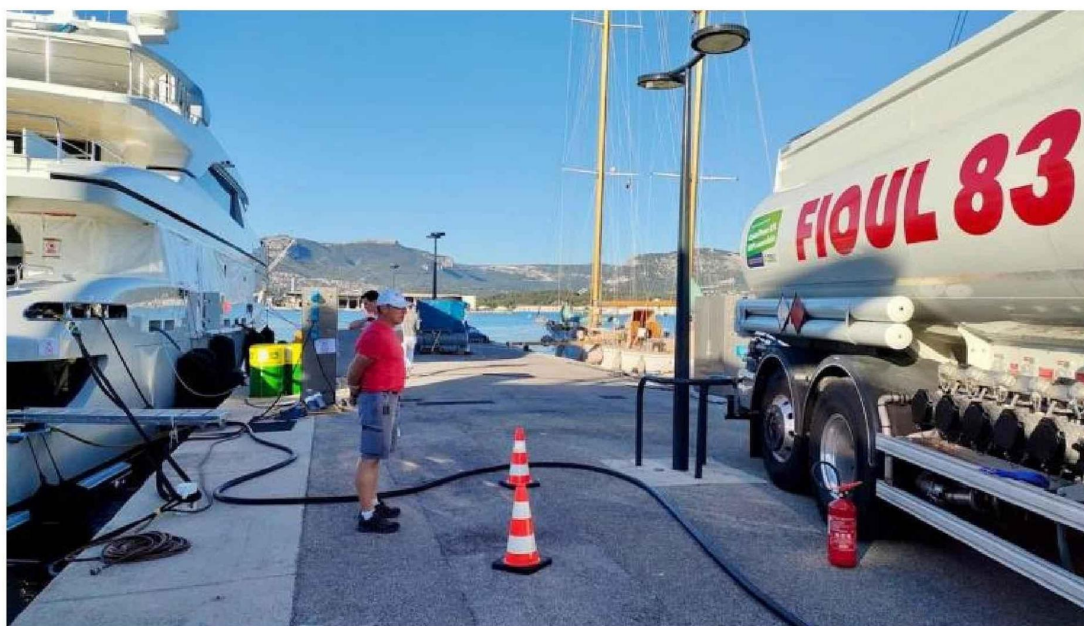




## Un yacht avitaillé avec du carburant à base d'huile végétale à La Seyne-sur-Mer



Le yacht « Lammouche », construit en 2010 par San Lorenzo et sous pavillon maltais, appartient à l'homme d'affaires britannique Ayma Asfari qui a dirigé pendant vingt ans le groupe pétrolier Petrofac. (Photo : Ryn)

Publié le 07/11/2022 16:43

Le yacht de 44 mètres **Lammouche** a été avitaillé le lundi 7 novembre dans le port de la Seyne-sur-Mer, avec du carburant XTL 100 produit à base d'huile végétale recyclée.

Ce carburant a la vertu de réduire de 90 % les émissions de monoxyde de carbone et de 80 % celles dues aux particules fines. **« C'est à notre connaissance une première en France pour un yacht »,** explique Fabien Arnoux, directeur de Riviera yachting network (Ryn). **En vitesse de croisière, le « Lammouche » émettra en termes de CO<sub>2</sub> l'équivalent de deux à trois voitures. »**

**« C'est un gage d'espoir pour les armateurs qui souhaitent s'engager dans une démarche encore plus forte en faveur de l'environnement »,** se réjouit de son côté Philippe Falaize, co-dirigeant de Fioul 83, entreprise en charge de l'avitaillement, aux côtés de Laurent Falaize, également président de Ryn. **« Les études effectuées à nos frais par un laboratoire indépendant montrent les bienfaits du XTL. Caterpillar, motoriste du yacht « Lammouche », a ensuite validé l'utilisation de ce carburant pour ce moteur. Aucune adaptation du moteur n'est requise pour utiliser du XTL »,** relève Philippe Falaize. Seule obligation, déboursier un peu plus d'argent, ce carburant étant 16 % plus cher que le gasoil, indique Fioul 83.

**Feriel ALOUTI**

